Les fondamentaux nécessaires à l'éducation du futur

L'École obligatoire entretient un rapport organique avec l'État. À ce titre, l'État doit garantir que chaque élève qui quitte l'institution scolaire doit maîtriser les fondamentaux qui lui permettent de trouver toute sa place dans une société qui devient inéluctablement une société de la connaissance et qui s'inscrit dans une nouvelle perspective, celle de l'éducation tout au long de la vie. Il doit pouvoir comprendre le monde et la société dans lesquels il sera amené à exercer son rôle tant sur le plan personnel, professionnel que politique.

C'est pourquoi les connaissances scolaires enseignées pendant la scolarité obligatoire doivent être structurées par les champs constitutifs d'une éducation à une véritable citoyenneté. Les élèves doivent être préparés à prendre toute leur place dans un collectif démocratique. C'est en se demandant, d'abord,

- ce que doit savoir, comprendre et maîtriser un homme appelé à vivre dans une société complexe où la formation initiale et continue est déterminante,
- ce que doit savoir, comprendre et maîtriser un citoyen appelé à exercer pleinement sa responsabilité, à faire vivre la démocratie, à porter des valeurs fondamentales et des principes comme la laïcité et la solidarité,

qu'on doit élaborer les programmes scolaires.

Les disciplines universitaires académiques doivent ensuite être mobilisées comme disciplines contributoires et cela sans exclusive. Des disciplines universitaires comme la médecine ou le droit, l'économie ou la philosophie, exclues de l'enseignement obligatoire ou n'y intervenant que très indirectement doivent pourvoir trouver une place dans le champ intégralement reconstruit des savoirs scolaires, libéré du poids des rapports de forces disciplinaires hérités des siècles derniers.

Dans cette perspective, l'ensemble des savoirs scolaires peut être regroupé en deux grands types : les « savoirs transversaux » et les « savoirs spécifiques ».

Les « savoirs transversaux » sont, tout à la fois, les outils de construction de la personne et les conditions d'acquisition et de communication des savoirs spécifiques. Ils concernent trois dimensions indissociables : savoir apprendre et penser, savoir communiquer et savoir créer.

- 1) Savoir apprendre et penser. Au-delà de la sédimentation de connaissances factuelles dont le taux de rétention à long terme est faible, dont les possibilités de réinvestissement sont aléatoires, on favorisera l'apprentissage de méthodes, de stratégies, de raisonnement, la construction d'outils pour penser et comprendre
- 2) Savoir communiquer par oral (s'exprimer, écouter, débattre), par écrit (lire, écrire, entretenir une correspondance), avec son corps, en utilisant des outils mathématiques (les opérations fondamentales, les outils arithmétiques et géométriques, les outils statistiques), les technologies de la communication et au moins une autre langue vivante que sa langue maternelle.
- 3) Savoir créer avec des mots, son corps et toutes sortes de matériaux, à partir d'approches différenciées de démarches créatrices, et cela de manière individuelle et collective.

Dans l'approche de ces savoirs transversaux, une attention particulière devra être portée, d'une part, au développement de la recherche documentaire et, d'autre part, à la question de l'image qu'il conviendra d'apprendre à déchiffrer et à élaborer avec une forte vigilance critique.

Les « savoirs spécifiques » conditionnent l'accès à l'éducation tout au long de la vie et à une citoyenneté lucide et solidaire. Ils touchent à des problèmes majeurs que, selon la formule d'Octave Gréard, il y a plus d'un siècle, « nul n'a le droit d'ignorer ».

- 1) L'éducation à la santé, à l'environnement et au développement durable.
- 2) L'éducation scientifique et technologique qui permet de comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements des objets techniques usuels ainsi que les enjeux liés au statut et à l'usage de la science.
- 3) L'éducation à la citoyenneté par la découverte de l'histoire de l'émergence de la démocratie, la compréhension des principes juridiques qui la fondent et l'expérimentation de ces principes dans des cadres et sur des objets adaptés au niveau de développement de l'enfant.

Afin de concrétiser et d'incarner dans les programmes scolaires, sous forme de « socle commun », ces fondamentaux de l'éducation du futur, il conviendrait de fixer à chaque niveau de classe l'objectif suivant : « chaque élève devra réaliser, au cours de l'année scolaire, trois projets individuels ou collectifs, un sur chacun des champs de savoirs spécifiques ci-dessus. Dans chacun de ces projets, il devra utiliser les connaissances prévues au programme de la classe et témoigner du niveau d'exigence requis par sa classe en matière de communication et de création. » À l'École primaire, ces projets seront accompagnés par les professeurs des écoles, avec, quand cela sera possible, l'appui d'intervenants extérieurs. Ils seront présentés aux familles en fin de chaque trimestre. Au collège, chaque projet devra être accompagné au moins par deux professeurs de deux disciplines différentes. En fin de collège, chaque élève présentera l'ensemble de ses projets devant un jury et la soutenance de ces derniers donnera lieu à la délivrance du Brevet des collèges.

Ces travaux seront valorisés dans les établissements, pour les parents, les partenaires de l'école, dans la perspective d'une culture partagée de la connaissance.

Dans le cadre du suivi des projets menés, chaque année, par les élèves, les professeurs seront amenés à détecter les difficultés de ceux-ci : ces difficultés, une fois identifiées, feront l'objet de remédiations individuelles ou collectives. Toute remédiation devra être ponctuelle et porter sur un objectif spécifique. Elle sera organisée au sein de l'école ou de l'établissement dans le cadre d'un travail d'équipe systématique de manière à éviter la stigmatisation des élèves en difficulté passagère et à diversifier les approches des notions pour éviter le danger du "plus de la même chose".